

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 434 344,683 DT, un actif net de 2 399 645,811 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 212 343,386 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que les conventions citées ci-après et rentrant dans le cadre des articles précités n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes préalablement à leur autorisation :

- ✓ La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée en partie à SMART ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, elle perçoit une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de sa part. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 1 545,568 DT.
- ✓ La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée en partie à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, elle perçoit une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de sa part. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 10 056,640 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Cabinet Masmoudi d'Audit et de Conseil

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Bureau A7, Immeuble Rahma, Rue du Lac Huron, Les Berges du Lac -1053 Tunis.

RNE: 1328074S

Email : c.m.a.c@orange.tn

- ✓ La gestion financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, elle perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 1 491,712 DT.
- ✓ La gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, elle perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 3 480,663 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		1 593 607,513	302 594,298
Obligations et valeurs assimilées		800 343,692	424 671,873
Titres OPCVM		-	45 792,001
	3.1	2 393 951,205	773 058,172
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	100 035,064
Disponibilités	3.2	39 313,478	165 606,046
		39 313,478	265 641,110
<u>Créances d'exploitation</u>			
Créances d'exploitation	3.3	1 080,000	-
		1 080,000	-
TOTAL ACTIF		2 434 344,683	1 038 699,282
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	30 234,391	5 395,589
Autres créditeurs divers	3.5	4 464,481	7 555,289
TOTAL PASSIF		34 698,872	12 950,878
Capital	3.6	2 103 710,696	1 004 259,166
Sommes distribuables	3.7	295 935,115	21 489,238
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		295 935,115	21 489,238
ACTIF NET		2 399 645,811	1 025 748,404
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 434 344,683	1 038 699,282

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		179 681,056	42 961,403
Dividendes	4.1	160 356,000	12 643,410
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	19 325,056	30 317,993
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	9 249,121	6 249,547
<i>Total des revenus des placements</i>		188 930,177	49 210,950
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<44 863,494>	<18 237,397>
<i>Revenu net des placements</i>		144 066,683	30 973,553
Autres charges	4.5	<12 972,479>	<9 455,573>
<i>Résultat d'exploitation</i>		131 094,204	21 517,980
Régularisation du résultat d'exploitation		164 840,911	<28,742>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		295 935,115	21 489,238
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<164 840,911>	28,742
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		43 523,292	18 586,841
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres*		51 619,423	69 061,762
Frais de négociation de titres*		<15 517,488>	<4 063,540>
Droits de sorties		1 623,955	-
Résultat net de l'exercice		212 343,386	105 103,043

*Ces rubriques ont été retraitées par rapport aux états financiers trimestriels au 31/12/2025 pour tenir compte d'un reclassement qui n'avait pas été pris en compte lors de leur préparation.

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur des titres de la SICAV.

SMART ASSET MANAGEMENT est devenu un deuxième distributeur de ses titres de la SICAV à partir du 1er octobre 2025.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA a modifié son orientation de placement afin de se conformer aux conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre des Comptes Épargne en Actions (CEA) et est, de ce fait, devenue une SICAV CEA à partir du 1er octobre 2025.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2025 des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	2 502	114 405,874	124 448,109	5,11%
TN0007300015	ARTES	8 450	97 089,629	97 749,600	4,02%
TN0004700100	ATL	15 410	92 888,240	94 001,000	3,86%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 956	120 350,058	130 569,868	5,36%
TN0001800457	BIAT	990	100 214,049	109 389,070	4,49%
TN0003100609	BNA	9 476	100 682,961	114 129,371	4,69%
TN0002200053	BT	15 200	91 982,977	96 079,200	3,95%
TN0004200853	CIL	1 626	44 268,000	45 774,526	1,88%
TN0007550015	CITY CARS	5 116	93 814,119	100 744,272	4,14%
TN0007670011	DELICE HOLDING	7 693	92 851,083	98 962,752	4,07%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	1 357	20 876,692	20 443,205	0,84%
TN0007610017	SAH LILAS	8 000	101 342,378	110 432,000	4,54%
TN0007740012	SAM	8 960	51 493,952	41 826,280	1,72%
TN0001100254	SFBT	8 984	111 467,946	112 471,696	4,62%
TN0006660013	SOTRAPIL	3 358	73 263,048	75 581,864	3,10%
TN0007270010	TPR	9 950	105 274,929	114 385,200	4,70%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	3 250	105 709,290	106 619,500	4,38%
Total actions et droits rattachés			1 517 975,225	1 593 607,513	65,46%

B- Obligations et valeurs assimilées**Bons du trésor assimilables**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027, 7.2%	52	46 612,131	52 870,444	2,17%
TNXS9NK4WGP1	BTA 21 JUIN 2030, 9.31%	250	250 088,200	256 730,736	10,55%
TNCYAUIU413	BTA 8 JANVIER 2032, 9.87%	250	254 655,000	278 269,319	11,43%
TN0008000739	BTA 14 FEVRIER 2030, 7,40%	150	140 175,000	149 610,925	6,15%
TN000800622	BTA 11 MARS 2026, 6,3 %	60	59 796,000	62 862,268	2,58%
Total bons du trésor assimilables			751 326,331	800 343,692	32,88%
Total obligations et valeurs assimilées			751 326,331	800 343,692	32,88%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	4 264 281,787
BTA	704 714,600
	4 968 996,387

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions et droits	3 039 317,746		3 059 962,031	20 644,285
Obligations	12 806,250	649,600	13 149,600	<306,250>
BTA	327 181,301	17 999,607	366 791,608	21 610,700
Opcvm	40 850,028		50 520,716	9 670,688
	3 420 155,325	18 649,207	3 490 423,955	51 619,423

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	30 235,810	157 381,409
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 107,903	742,269
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<221,581>	<148,354>
Vente titres à encaisser	14 142,584	14 654,657
Achats de titres à régler	<5 951,238>	<7 023,935>
	<u>39 313,478</u>	<u>165 606,046</u>

3.3 Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dividendes à encaisser	1 080,000	-
	<u>1 080,000</u>	<u>-</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commission de performance du gestionnaire à payer	22 338,984	1 135,007
Rémunérations des distributeurs à payer	4 476,990	1 935,317
Rémunérations du dépositaire à payer	1 499,707	1 495,644
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 918,710	829,621
	<u>30 234,391</u>	<u>5 395,589</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 769,707	7 054,254
Contribution sociale de solidarité à payer	500,000	400,000
Redevances CMF à Payer	188,693	81,446
TCL à payer	6,081	19,589
	<u>4 464,481</u>	<u>7 555,289</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2025

Montant	1 004 259,166
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	1 219 630,852
Nombre de titres	504
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués

Montant	<222 631,030>
Nombre de titres	92
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	43 523,292
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres*	51 619,423
Frais de négociation de titres*	<15 517,488>
Régularisation des sommes distribuables	186 043,437
Régularisation du résultat d'exploitation	<164 840,911>
Droits de sorties	1 623,955

Capital au 31 décembre 2025

Montant	2 103 710,696
Nombre de titres	827
Nombre d'actionnaires	13

*Ces postes ont été retraités par rapport aux états financiers trimestriels au 31/12/2025 pour tenir compte d'un reclassement qui n'avait pas été pris en compte lors de leur préparation.

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	131 094,204	21 517,980
Sommes distribuables des exercices antérieurs	164 840,911	<28,742>
	<u>295 935,115</u>	<u>21 489,238</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dividendes	160 356,000	12 643,410
	<u>160 356,000</u>	<u>12 643,410</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur BTA	19 240,210	29 581,748
Intérêts sur obligations	84,846	736,245
	<u>19 325,056</u>	<u>30 317,993</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur pensions livrées	6 423,567	24,984
Intérêts sur dépôt à vue	2 825,554	3 602,721
Intérêts sur BTC	-	2 621,842
	<u>9 249,121</u>	<u>6 249,547</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions de surperformance	22 338,984	1 135,207
Rémunérations des distributeurs	11 602,208	7 806,491
Rémunérations du dépositaire	5 949,927	5 950,060
Rémunérations des gestionnaires	4 972,375	3 345,639
	<u>44 863,494</u>	<u>18 237,397</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires commissaire aux comptes	9 507,919	7 243,436
Redevances CMF	1 284,044	995,723
Autres retenues	1 010,035	537,846
TCL	670,481	278,568
Contribution sociale de solidarité	500,000	400,000
	<u>12 972,479</u>	<u>9 455,573</u>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des placements	228,452	118,581	115,053	96,319	108,639
Charges de gestion des placements	<54,248>	<43,946>	<39,888>	<37,828>	<38,599>
Revenus nets des placements	174,204	74,635	75,165	58,491	70,040
Autres charges	<15,686>	<22,785>	<21,035>	<17,037>	<15,755>
Résultat d'exploitation (1)	158,518	51,851	54,130	41,455	54,285
Régularisation du résultat d'exploitation	199,324	<0,069>	<2,695>	<1,798>	<3,536>
Sommes distribuables de l'exercice	357,842	51,781	51,435	39,657	50,749
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	52,628	44,788	6,360	136,784	1,124
Frais de négociation de titres	<18,764>	<9,792>	<4,734>	<4,038>	<9,003>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	62,418	166,414	16,231	<160,997>	16,874
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	96,282	201,410	17,857	<28,251>	8,995
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	254,800	253,260	71,987	13,204	63,280
Droit de sortie	1,964	-	-	1,352	-
Résultat non distribuable de l'exercice	96,282	201,410	17,857	<26,899>	8,995
Régularisation du résultat non distribuable	25,638	<1,872>	1,231	12,678	<7,621>
Sommes non distribuables de l'exercice	123,884	199,538	19,088	<14,221>	1,374
Distribution de dividende	51,781	51,435	39,656	50,748	15,763
Valeur liquidative	2 901,627	2 471,682	2 271,797	2 240,930	2 266,242

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,49%	1,83%	1,65%	1,58%	1,54%
Autres charges / actif net moyen	1,01%	0,95%	0,87%	0,71%	0,63%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	23,03%	2,16%	2,12%	1,73%	2,16%
Actif net moyen	1 285 097	994 909	1 103 103	1 374 525	1 947 343

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, TUNISIE VALEURS perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La gestion financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à TUNISIE VALEURS et à SMART ASSET. En contrepartie, les distributeurs perçoivent une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de chaque partie. Ces frais ont été modifiés d'après la mise à jour des conventions de gestion qui ont été signées le 08/09/2025.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

6-INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire Société SMART ASSET MANAGEMENT et son dépositaire Société AMEN BANK.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société SMART ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions

d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.